

Présents : Mmes et MM. BAREILLE, BERGÉ, CAPDEVOLLE, CAPELA, CAYRON, CHAPOTHIN, DUFOUR, LABORDE, LACROIX, LAPLACE NOBLE, LEGRAND, LENOIR, MARTIN, PETIT, PEYROULET B, PEYROULET J.M., PEYS J.P., SENTAURENS, VIRLOGEUX.

Absents ayant donné procuration : Mme LOUSTAU (Mme CAPELA), M. RUBIO (M. LEGRAND).

Absents excusés : MM. PARGADE, NOIR.

Secrétaire de séance : Mlle CAPDEVOLLE.

La séance est ouverte à 18 h par la lecture du compte rendu de la séance précédente.

Monsieur Jean-Pierre PEYS, Maire, soumet à l'approbation ce procès verbal. Accord à l'unanimité.

I - EDUCATION - RENTRÉE SCOLAIRE :

° Les 113 enfants de la maternelle ont fait leur rentrée le mardi 2 septembre. Ils ont été répartis sur quatre classes. La classe d'occitan compte pour sa part 17 élèves réunis les lundis et jeudis ainsi qu'un mercredi sur deux. En élémentaire, 227 élèves sur 9 classes.

° La réforme des rythmes scolaires rentre en application avec une modification des horaires de classe : 8 h 45-11 h 45 / 13 h 45-16 h avec le mercredi enseigné le matin de 8 h 45 à 11 h 45.

° Les services municipaux de garderie fonctionnent comme l'an passé avec une possibilité de garderie gratuite le mercredi jusqu'à 12 h 30.

° Les temps d'activités périscolaires (TAP) seront mis en place durant une heure de 16 h à 17 h le lundi, mardi et jeudi avec diverses activités proposées par les agents communaux, les enseignants, les associations, les animateurs contractuels ou encore les bénévoles. Un nouveau programme sera proposé pour la deuxième période allant des vacances de la Toussaint à celles de Noël.

II - ALSH :

° Les effectifs du centre de loisirs du mercredi après-midi ont été augmentés pour passer de 52 à 60 places.

III - PATRIMOINE :

° Groupe scolaire : les travaux de réfection de toiture, de menuiserie et de bardage ont été réalisés ; Les agents communaux ont rénové deux classes, installé de l'éclairage à détecteurs de présence le tout pour un montant total de 177 000 €.

° Accessibilité : la commission travaille à la rédaction de l'Agenda D'Accessibilité Programmée.

° Maison Lechaud : le devenir de ce patrimoine doit être envisagé dans une réflexion globale du Bourg avec la Mairie, le Couvent et la maison Lechaud.

° Démarche éco responsable : l'élaboration d'une charte éco responsable à destination des associations est en cours.

° Supérette : des travaux vont être entrepris pour accueillir un nouveau commerce de proximité.

IV - COMMUNICATION :

° Nouvel article hebdomadaire sur le site qui devient très riche et vivant. Il faut poursuivre tout en maintenant le bulletin papier.

V - VOIRIE :

° La troisième tranche de travaux sur la Rue des Pyrénées est présentée. Le partenariat avec le Conseil Général permettra le prolongement du cheminement piéton avec petites haies paysagères et ralentissement des véhicules.

VI - ANIMATION :

° Les nouveaux habitants ont été conviés à une balade découverte du village le samedi 4 septembre au matin. L'après-midi s'est poursuivie avec les rencontres Asso'vagnon à la plaine des sports où toutes les activités sportives et culturelles étaient réunies.

° Le projet du nouveau skate park se poursuit en collaboration avec le Centre Alexis Peyret et avec la visite de sites.

° Journée du Patrimoine « Il y a 100 ans à Sauvagnon » : le dimanche 21 septembre débutera à 10 h avec une exposition de vieux métiers, vie à la ferme et costumes ; conférence à 11 h ; garburade à 12 h ; rallye et animations à partir de 14 h ; chants béarnais à 17 h.

VII - SOCIAL :

° Les membres de la commission ont visité les personnes âgées durant l'été qui ont apprécié cette disponibilité.

VIII - DIVERS :

° CCAF : Les membres propriétaires de la Commission Communale d'Aménagement Foncier ont été désignés.

° Correspondant Défense : M. Pierre Legrand - Maire Adjoint sera l'interlocuteur en matière de défense.

° La commune sera signataire du bail du presbytère d'Uzein de la paroisse de Ste-Quitterie, dont Sauvagnon est desservi. La part de loyer est répartie entre les huit communes au prorata de sa population.

IX - INTERCOMMUNALITÉ :

° CCLB : une modification de statut est votée, relative au transfert de compétence en matière de participation aux investissements immobiliers de construction du centre incendie et secours.

° SMA : suite à la fusion avec la communauté de Thèze, la compétence assainissement collectif a été restituée à la commune. Il y a lieu désormais d'adhérer au Syndicat Mixte d'Assainissement du Luy de Béarn et de désigner M. Dufour et Mme Bergé pour représenter la commune au sein du comité syndical.

° SCOT : L'enquête publique sur le Schéma de Cohérence Territoriale se déroulera du 15 septembre au 16 octobre. Le dossier d'enquête présentera le document d'urbanisme qui traduit l'expression du projet de territoire dessiné à l'horizon 2030 à l'échelle du bassin de vie du Grand Pau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le Vendredi 3 octobre 2014 à 18 h 30.

Fait à SAUVAGNON, le 19 septembre 2014

Le Maire,

Jean-Pierre PEYS